

ENSEIGNEMENT ET VALIDATION DU DESC DE REANIMATION MEDICALE

Approuvé par les enseignant de réanimation médicale des 2 inter-régions Rhône-Alpes et Sud-Est

1. PRESENTATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

Le DESC de réanimation médicale est un DESC de type II, c'est-à-dire ouvrant le droit à une qualification professionnelle (au sens ordinal du terme) au titre de la réanimation depuis Juin 2002 (Arrêté du 20 Juin 2002 – JO N°173 du 26 Juillet 2002).

La durée totale de l'enseignement recouvre 200 heures d'enseignement réparties sur 2 ans.

Il comprend 2 catégories d'enseignement réparties en enseignements généraux et enseignements spécifiques (cf Annexe 1).

Ces modules sont traités lors des séances d'enseignement du DESC au sein des différents services, complétés par des séminaires inter-régionaux du DESC de Réanimation Médicale.

2. CONDITIONS DE VALIDATION

2.1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les conditions indispensables pour s'inscrire au DESC de Réanimation Médicale sont :

- l'accord du coordonnateur local et régional
- être titulaire ou en cours de DES clinique

2.2. DES PERMETTANT DE POSTULER AU DESC DE REANIMATION MEDICALE

- Anesthésie et Réanimation
- Cardiologie et Maladies Vasculaires
- Dermatologie et Vénérologie
- Endocrinologie et Métabolismes
- Gastro-Entérologie et Hépatologie
- Hématologie
- Médecine Interne
- Néphrologie

- Neurologie
- Oncologie (option médicale et option onco-hématologique)
- Pathologie Cardio-Vasculaire
- Pédiatrie
- Pneumologie
- Médecine Physique et de réadaptation
- Rhumatologie
- Chirurgie générale

2.3. VALIDATION DE LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique dure 3 ans. Elle repose sur la réalisation de 6 semestres de stages pratiques.

A : LE NOYAU DUR 3 Semestres dans des services agréés pour le DESC de réanimation médicale dont deux au moins doivent être accomplis dans des services hospitalo-universitaires ou conventionnés (c'est à dire comportant un enseignant titulaire (PU-PH) de la sous section du CNU 48-02).

Un semestre peut être donc réalisé dans un service de réanimation d'un CHG remplissant les conditions d'agrément (établies conjointement par le CNERM, CRUHEUF, SNMRHP).

Deux de ces semestres doivent être accomplis après l'internat (règle des DESC) et comporter des fonctions de responsabilité (senior) dans le cadre hospitalo-universitaire (CCA, AHU, PHU) ou hospitalier (Assistant, post-interne, médaille d'or, vacataire, PHP, PH).

B : 1 semestre dans un service agréé ou dans un service de réanimation chirurgicale ou dans une unité de soins intensifs des services agréés pour le DES permettant l'accès au DESC.

C : Deux semestres « libres » dans les services agréés pour le DES permettant l'accès au DESC de réanimation médicale.

Après cette période de formation pratique qui comprend la participation à des gardes formatrices en réanimation médicale (75 en trois ans), le médecin en formation de DESC est considéré comme apte à postuler pour un poste de médecin en réanimation médicale.

Il est obligatoire que le candidat au DESC de Réanimation Médicale exerce des fonctions de responsabilité (au moins 1 an) pendant sa formation pratique (Sénior au sein d'une unité de

Réanimation Médicale). Les statuts qui autorisent la validation du DESC sont les suivantes : Chef de clinique des universités – assistant des hôpitaux (décret n°84135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des CHU ; Assistant hospitalo-universitaire (même décret) ; Assistant et Assistant-Associé des hôpitaux (décret n°83-785 du 2 septembre 1983 modifié) ; Attaché et Attaché-Associé effectuant au moins six vacations hospitalières hebdomadaires dans le service agréé (décret n°81-211 du 30 mars 1981 modifié).

La commission de validation inter-régionale, seule souveraine pour évaluer la formation se réserve le droit d'apprécier la qualité et la validité de cette formation pratique et théorique pour l'obtention définitive du diplôme.

2.4. VALIDATION DE L'ENSEIGNEMENT THEORIQUE

Elle s'articule autour de 4 éléments : les séances mensuelles, les séminaires interrégionaux, le congrès de la SRLF (participation souhaitée mais non obligatoire – inscription possible à tarifs préférentiels), la rédaction d'un mémoire.

2.4.1. SEMINAIRES INTERREGIONAUX

Ils sont d'une durée de 5 jours (du lundi au vendredi) et ont lieu 2 fois par an (4 au total). Ils rassemblent l'enseignement de un ou plusieurs modules. Le nombre total de séminaires d'enseignement auxquels les étudiants du DESC doivent **obligatoirement** participer est de quatre.

Le candidat doit effectuer au cours de ces séminaires inter-régionaux deux ou trois communications orales qui consistent en :

- la présentation d'un cas clinique correspondant au thème d'un des modules traités au cours du séminaire inter-régional.
- une revue de la littérature portant sur un sujet connu à l'avance, correspondant également aux modules traités lors du séminaire inter-régional.
- Une analyse d'article dont la référence est connue à l'avance

La durée de ces présentations est de 15 minutes. Elles sont accompagnées d'un support visuel : transparents (format diapositive) ou diapositives ou présentation assistée par ordinateur. L'étudiant devra fournir aux organisateurs du séminaire des exemplaires papiers ou sur support informatique (disquettes, CDROM) de leur présentation (aux fins de

photocopies qui seront fournies aux autres étudiants). Ces présentations seront préparées et critiquées lors des séances d'enseignement locales du DESC.

Des conférences seront données par un enseignant de la spécialité ou d'une autre spécialité sur un sujet déterminé à l'avance.

2.4.2. AUTRES SEANCES :

Les enseignants de chaque ville peuvent organiser des séances supplémentaires sous formes de conférences, cas cliniques ou bibliographie. Les règles de fonctionnement de ces séances seront sous la responsabilité des enseignants.

2.5 MEMOIRES

Le mémoire de DESC de Réanimation Médicale permet la validation finale du Diplôme. Sa rédaction et le passage devant un Jury composé des PU-PH de la section 48-02 de Réanimation Médicale sont obligatoires.

Deux sessions de présentations de mémoire sont organisées chaque année. Une session courant octobre et une session (mai **ou** juin), le jeudi, lors du séminaire inter régional du DESC. Le passage des mémoires s'effectue de concert entre l'interrégion Rhône-Alpes et l'interrégion Languedoc - PACA.

Format du mémoire :

✓ En règle générale, le mémoire doit se présenter comme un article scientifique destiné à être soumis pour publication.

✓ Il doit comporter au maximum une quarantaine de pages en double interligne, time 12 ou arial 10.

✓ Il est conseillé aux candidats de limiter les références à une quarantaine.

✓ Si l'article est déjà soumis pour publication en langue anglaise, il n'est pas nécessaire de le retraduire, il faut juste effectuer la traduction du résumé.

Modalités pratiques :

Ce mémoire sera dirigé par un des enseignants de la spécialité. Celui-ci devra superviser la conception et la réalisation du mémoire. Son accord signé est obligatoire.

Une fois cet accord obtenu, **les mémoires devront être envoyés en 17 exemplaires au coordonnateur interrégional un mois avant la date prévue de la présentation (aucun délai supplémentaire ne sera accordé).**

Le nombre d'exemplaires à fournir correspond au nombre d'enseignants titulaires des interrégions Rhône Alpes et Sud Est (17 au 22/10/2008).

Les mémoires seront soumis à deux rapporteurs (enseignant de l'une ou l'autre des interrégions autre que l'enseignant responsable) qui devront donner leur avis quant à l'originalité, la qualité et la présentation de mémoire.

Ces rapporteurs et les autres membres du jury noteront les mémoires de façon définitive lors de la session de présentation d'octobre, de décembre ou de juin.

Il est fortement conseillé aux candidats de soumettre leur travail de mémoire de DESC pour publication lors du Congrès de la Société de Réanimation de Langue Française (date limite de soumission généralement en octobre).

La convocation est sous la responsabilité des secrétariats de la scolarité des facultés d'origine qui reçoivent de la part du coordonnateur interrégional, les consignes aux auteurs, le lieu, la date et l'heure exacte de la commission spécifique de validation du DESC.

Prix :

Le meilleur mémoire régional annuel se verra récompenser par une inscription à la Société de Réanimation de Langue Française par le Collège National des Enseignants de Réanimation Médicale.

Le meilleur mémoire national se verra récompenser par une inscription à la Société Européenne de Réanimation (ESICM).

3. ORGANISATION DES SEMINAIRES INTER-REGIONAUX

Les séminaires inter-régionaux sont organisés à tour de rôle par l'inter-région Sud-Est et l'inter-région Rhône-Alpes. Le lieu de ces séminaires est laissé à l'appréciation des enseignants responsables (Lyon – Saint-Etienne – Marseille – Grenoble – Nice – Montpellier).

3.1. Intendance

L'hébergement et le déplacement restent à la charge du candidat (compter environ 450 Euros par séminaire plus les à-côtés). Le repas de midi est offert au cours des séminaires sur le lieu de réunion. Chaque organisateur fournira à chaque étudiant une liste d'hôtels où il pourra éventuellement bénéficier de tarifs préférentiels ainsi qu'un plan de situation du lieu de l'enseignement.

3.2. Organisation de l'enseignement

Ces séminaires inter-régionaux d'une durée de 5 jours (lundi au vendredi) sont organisés en règle générale de la manière suivante :

- Deux séances par jour : une de 8h30 à 13h00 (1 pause de 10 minutes) et une de 14h00 à 18h00 (1 pause de 10 minutes)
- Conférences d'une heure avec 10 minutes de discussion, sur un thème correspondant aux modules, par un enseignant de la spécialité ou une personnalité compétente sur le sujet abordé. En règle générale, 2 conférences sont données par jour de séminaire, une le matin en début de séance, une l'après-midi au début de la séance
- Présentations des communications par les étudiants (cas cliniques et mises au point) après chacune des conférences. L'ordre des présentations sera précisé sur le programme fourni par l'enseignant organisateur. **La durée de la présentation ne devra pas dépasser 15 minutes** (10 minutes de présentation, 5 minutes de discussion)
- Evaluation de l'enseignement en fin de séminaire par les étudiants.

4. EVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT

Le principe du carnet de stage a été adopté le 9 et 10 septembre 2002 lors de la réunion du Collège National des Enseignants de Réanimation Médicale (CNERM). Les modalités d'utilisation et la structure de ce carnet seront précisées ultérieurement.

ANNEXE I : MODULES D'ENSEIGNEMENT

A Enseignement Généraux

Bases physiologiques et physiopathologiques de la réanimation

Techniques de réanimation

Organisation, gestion, éthique, droit et responsabilité médicale en réanimation

B Enseignement spécifiques

Réanimation respiratoire

Réanimation cardiovasculaire

Réanimation métabolique et nutrition

Réanimation et pathologie infectieuse

Réanimation et neurologie

Réanimation et pathologie digestive

Réanimation et hémato-cancérologie

Réanimation et toxicologie

Syndrome de défaillance multiviscérale

Urgences et réanimation

Méthodologie des essais cliniques en réanimation

Réanimation pédiatrique et en obstétrique

Eléments de traumatologie et de réanimation péri-opératoire

Evaluation de la qualité en réanimation

Répartition selon les séminaires

Séminaire 1 : Respiratoire - Réanimation et pathologie digestive - Méthodologie des essais cliniques en réanimation

Séminaire 2 : Réanimation cardiovasculaire - Réanimation métabolique (néphrologie) et nutrition – Réanimation et neurologie

Séminaire 3 : Eléments de traumatologie et de réanimation péri-opératoire - Evaluation de la qualité en réanimation - Réanimation et toxicologie - Urgences et réanimation - Evaluation de la qualité en réanimation

Séminaire 4 : Réanimation et pathologie infectieuse - Réanimation et hémato-cancérologie - Syndrome de défaillance multiviscérale - Réanimation pédiatrique et en obstétrique

ANNEXE II : LISTE DES ENSEIGNANTS TITULAIRES

Interrégion SUD-EST

Pr M.GAINNIER (Coordonnateur local pour Marseille et Interrégional au 01/09/2005)

Réanimation Médicale et Hyperbarie
270 Bd de Sainte Marguerite
Hôpital Sainte Marguerite
13009 MARSEILLE
Tél : 04.91.74.49.48
Fax : 04.91.74.54.35
marc.gainnier@ap-hm.fr

Pr L.PAPAZIAN

Réanimation Médicale et Hyperbarie
270 Bd de Sainte Marguerite
Hôpital Sainte Marguerite
13009 MARSEILLE
Tél : 04.91.74.49.48
Fax : 04.91.74.54.35
laurent.papazian@ap-hm.fr

Pr P.GERBEAUX

Service des Urgences
Hôpital de la Conception
147 boulevard Baille
13385 MARSEILLE
Tél : 04.91.38.36.53
Fax : 04.91.38.36.71
pgerbeaux@ap-hm.fr

Pr O.JONQUET (Coordonnateur local pour Montpellier)

Service de Réanimation Médicale
Hôpital Gui de Chauliac
2 avenue Bertin Sans
34295 MONTPELLIER CEDEX 5
Tél : 04.67.33.77.36
Fax : 04. 67.33.76.23
o-jonquet@chu-montpellier.fr

Pr K.KLOUCHE (Coordonnateur local pour Montpellier)

Service de Réanimation Médicale
Hôpital Lapeyronie
371 avenue du Doyen Gaston Giraud
34295 MONTPELLIER CEDEX 5
Tél : 04.67.64.76.83
Fax : 04. 67.33.87.30
k-klouche@chu-montpellier.fr

Pr G.BERNARDIN (Coordonnateur local pour Nice)

Hôpital de l'Archet

B.P. 79, Route Saint Antoine de Ginestière

06202 NICE CEDEX 3

Tél : 04.92.03.55.10

gbernard@unice.fr

Interrégion RHONE-ALPES

Pr JF. TIMSIT (Coordonnateur Interrégional au 01/09/2005)

Service Réanimation Médicale
Chu - Hôpital Albert Michallon
B.P. 217
38043 GRENOBLE CEDEX 09
Tel : 04.76.76.87.79
Fax : 04.76.76.55.69
JFTimsit@chu-grenoble.fr

Pr C. GUERIN (Coordonnateur local pour Lyon)

Service de Réanimation Médicale
Hôpital de la Croix Rousse
103 Grande Rue de la Croix Rousse
69317 LYON CEDEX 04
Tel : 04.72.07.15.86
Fax : 04.72.07.17.74
claude.guerin@chu-lyon.fr

Pr JC. RICHARD (Coordonnateur local pour Lyon)

Réanimation Médicale et respiratoire
Hôpital de la Croix Rousse
103 Grande Rue de la Croix Rousse
69317 LYON CEDEX 04
Tel : 04.72.07.17.87
Fax : 04.72.07.17.74
j-christophe.richard@chu-lyon.fr

Pr L. ARGAUD (Coordonnateur local pour Lyon)

Réanimation Médicale
Hôpital Edouard Herriot
5 Place d'Arsonval
69437 LYON CEDEX 03
Tel : 04.72.11.00.15
Fax : 04.72.11.91.54
laurent.argaud@chu-lyon.fr

Pr G. FOURNIER (Coordonnateur local pour Lyon-Sud)

Service d'Accueil des Urgences et Réanimation Médicale
CH Lyon Sud
165, Chemin du Grand Revoyet
69495 PIERRE BENITE CEDEX
Tel : 04.78.86.19.18
Fax : 04.78.86.57.11
gerard.fournier@chu-lyon.fr

Pr J. BOHE (Coordonnateur local pour Lyon-Sud)

Service d'Accueil des Urgences et Réanimation Médicale
CH Lyon Sud

165, Chemin du Grand Revoyet
69495 PIERRE BENITE CEDEX
Tel : 04.78.86.19.18
Fax : 04.78.86.57.11
julien.bohe@chu-lyon.fr

Pr JC BERTRAND

Service d'Urgences et de Réanimation
CHU – Hôpital Bellevue
42055 SAINT ETIENNE CEDEX 2
Tél : 04.77.42.78.61
Fax : 04.77.42.75.78
bertrand@univ-st-etienne.fr

Pr F. ZENI

Service d'Urgences et de Réanimation
CHU – Hôpital Bellevue
42055 SAINT ETIENNE CEDEX 2
Tél : 04.77.42.78.62
Fax : 04.77.42.75.78
zeni@univ-st-etienne.fr

Pr Y. PAGE

Service d'Urgences et de Réanimation
CHU – Hôpital Bellevue
42055 SAINT ETIENNE CEDEX 2
Tél : 04.77.82.80.00
Fax : 04.77.12.07.86
yves.page@chu-st-etienne.fr

Pr B. SOUWEINE

Réanimation Polyvalente
CHU - Hôpital Gabriel Monpied
58, rue d'Alembert
BP 99
63003 CLERMONT-FERRAND 1
Tél Bureau : 04.73.75.19.98
Tél. Secrétariat : 04.73.75.14.25
Fax : 04.73.75.11.83
bsouweine@chu-clermont-ferrand.fr

Pr A. LAUTRETTE

Réanimation Polyvalente
CHU - Hôpital Gabriel Monpied
58, rue d'Alembert
BP 99
63003 CLERMONT-FERRAND 1
Tél. Secrétariat : 04.73.75.14.25
Fax : 04.73.75.11.83
alautrette@chu-clermont-ferrand.fr

ANNEXE IV

CONDITIONS D'AGREMENT D'UN SERVICE DE REANIMATION POUR LE DESC DE REANIMATION MEDICALE

- Structure de huit lits au minimum (décret du 05/04/2002)
- Garde sur place exclusive, par un médecin qualifié en réanimation ou en conformité avec l'arrêté du 24/01/1976 (2 semestres d'internat effectué dans un service agréé de réanimation médicale ou au minimum 52 gardes formatrices dans ces services)
- Possibilité d'analyser l'activité par un rapport annuel qui comprenne au moins : nombre de malades pris en charge, pourcentage de malades médicaux, durée moyenne de séjour, points OMEGA (1, 2, 3, total), IGS 2.
- Personnel soignant équipement, accès au plateau technique (imagerie , laboratoires) conformes aux recommandations de la circulaire 280 du 1^{er} Février 1989.
- Production scientifique et didactique
- Programme d'encadrement et de formation des étudiants au DESC

Dispositions particulières aux services universitaires

En cas de service de réanimation médicale, celui-ci est dirigé par un enseignant PU-PH de la discipline (section 48-02)

Si l'enseignant est situé dans un service d'une autre discipline (anesthésie réanimation, Pneumologie), il est responsable d'une UF de réanimation médicale, en conformité avec la loi hospitalière de 1991, d'au moins huit lits.

Hôpitaux publics

Il y a dans le service ou l'unité fonctionnelle (en conformité avec la loi hospitalière de 1991) au moins deux PH nommés au titre de la réanimation médicale ou compétents (qualification ordinale) présents de façon permanente, dont au moins un PH nommé au titre de la réanimation médicale

PSPH (participation au service public hospitalier)

Au moins une UF avec 2 médecins temps plein permanents titulaires du DESC de réanimation médicale ou de la qualification ordinale dont un plein temps nommé au titre de la réanimation médicale ou de la réanimation polyvalente.

Service de réanimation pédiatrique et/ou néonatale

Les services de réanimation néo-natale ou pédiatrique sont dirigés par un enseignant PU-PH ou un PH pédiatre reconnu compétent en néonatalogie ou en réanimation pédiatrique.

Pour les services de Réanimation néo-natale

Il est recommandé que l'activité du service soit uniquement de la réanimation néo-natale. Cette unité comporte au minimum 6 lits, un pédiatre expérimenté en réanimation néo-natale est présent 24 heures sur 24. L'unité a un minimum de 50 % de malades sous ventilation artificielle et/ou sous VS PEP, il est possible d'analyser son activité par un rapport annuel qui comprend au moins le nombre de malades pris en charge, le pourcentage de malades ventilés, la durée moyenne de séjour, les points OMEGA, il est également possible d'analyser sa production scientifique ou didactique (voir questionnaire), son programme d'encadrement et de formation des étudiants du D.E.S.C. de réanimation médicale (voir questionnaire).

Pour les services de Réanimation pédiatrique

Il est demandé que le service soit dirigé par un enseignant PU-PH ou un PH possédant, outre le DES de Pédiatrie, le DESC de Réanimation Médicale ou la compétence ordinale, la structure comporte au moins 8 lits, un pédiatre expérimenté en réanimation pédiatrique est présent 24 heures sur 24, l'unité a un minimum de 50 % de malades sous ventilation artificielle, il est possible d'analyser son activité par un rapport annuel qui comprend au moins le nombre de malades pris en charge, le pourcentage de malades ventilés, la durée moyenne de séjour, les points OMEGA, les PRISM, il est également possible d'analyser sa production scientifique ou didactique son programme d'encadrement et de formation des étudiants du DESC de Réanimation Médicale .

ANNEXES V : POSSIBILITES DE MAQUETTES SELON LES DES

DES	Durée ans	Ens. Théor. heures.	Formation pratique (semestres)		
			Services agréés pour le DES N semestres obligatoires	Semestres obligatoires N semestres (DES, DESC)	Semestres libres N semestres (DES ou DESC)
1. Cardiologie et maladies vasculaires	4	250	4	1. (14 – 16)	3. (préférence : 2 – 4 - 5 –6 - 7– 9 – 13 – 17)
2. Endocrinologie et Métabolismes	4	250	4	1. (1 – 4 – 5 – 6 – 15 – 16 – 18)	3. (DES ou DESC)
3. Gastroentérologie et Hépatologie	4	250	4	1. (3 – 16)	3. (DES ou DESC)
4. Néphrologie	4	250	3	1. (13 obligatoire)	4. (préférence : 1 – 2 – 6 – 9 – 16)
5. Neurologie	4	250	3	2. (16 - 26).	3. (DES ou DESC)
6. Pédiatrie	4	250	5	1. (6 – 15 – 19 – 20)	2. (DES ou DESC)
7. Pneumologie	4	250	4	1. (7 – 16)	3. (préférence : 1 - 6 – 9 – 10 – 13 - 17 - 21)
8. Hématologie	4	250	3	1. (16)	4. (préférence : 10 – 13 – 14 -21)
9. Médecine interne	5	300	3	2. (13 – 21 – 22 – 23 –24 au choix)	5. (9 ou autres)
10. Oncologie (option clinique)	4	250	3	1. (25)	4. (10 ou autres)
11. Anesthésie – Réanimation chirurgicale	4	250	6 (dont : 3 en anesthésie 1 en réa chir, 1 en réa chir, méd ou polyv. 1 en anesth, réa ou SAMU)		2. (11 ou autres DES)
11. Anesthésie – Réanimation DES à 5 ans	5	300	4 en anesthésiologie 3 « réanimation » (1 min enréa, autres SAMU, an. chir cardiothor, neuroch, urgences)	1 (13 réanimation médicale)	2. (DES ou autres)

Glossaire

- 1 Cardiologie et maladies vasculaires
- 2 Endocrinologie et Métabolismes
- 3 Gastroentérologie et Hépatologie
- 4 Néphrologie
- 5 Neurologie
- 6 Pédiatrie
- 7 Pneumologie
- 8 Hématologie
- 9 Médecine interne
- 10 Oncologie
- 11 Anesthésie – réanimation chirurgicale
- 12 Chirurgie générale
- 13 DESC Réanimation Médicale
- 14 DESC de Médecine ou chirurgie vasculaire
- 15 Gynécologie-obstétrique ou Gynécologie médicale
- 16 Laboratoire
- 17 Radiodiagnostic et imagerie médicale
- 18 Médecine nucléaire
- 19 Génétique
- 20 Santé publique et médecine sociale
- 21 DESC Allergologie et immunologie
- 22 DESC de Cancérologie
- 23 DESC de Pathologie infectieuse
- 24 DESC de Nutrition
- 25 DES Oncologie (option radiothérapie)
- 26 Psychiatrie

